



La protection sociale dans les finances publiques

La croissance des dépenses de la protection sociale, plus rapide que celle de la richesse nationale, constitue un enjeu de soutenabilité en termes de finances publiques. En effet, les administrations publiques jouent un rôle prépondérant dans la protection sociale : en 2014, elles versent 91 % des prestations sociales, contre 9 % pour le secteur privé (associations, mutuelles et institutions de prévoyance, employeurs... – cf. fiche 2). Cette fiche se concentre sur les 626,7 milliards de prestations versées par les administrations publiques.

Les prestations sociales constituent la moitié des dépenses publiques

Parmi les administrations publiques, l'activité des administrations de Sécurité sociale (ASSO : caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, hôpitaux publics...) est presque entièrement consacrée à la protection sociale, tandis que celle des autres administrations est plus variée. Le versement de prestations sociales en espèce ou en nature constitue 87 % des dépenses totales des administrations de Sécurité sociale, 19 % de celles de l'administration publique centrale et 13 % de celles des administrations publiques locales en 2014. Au total, 51 % des dépenses des administrations publiques sont des prestations sociales (graphique 1).

Une partie des autres dépenses des administrations publiques est également liée à la protection sociale : gestion des prestations, définition des politiques publiques, investissements, transferts vers le secteur privé pour financer leurs prestations, etc.

En 2014, les dépenses publiques représentent 57,3 % du PIB et, parmi elles, les prestations sociales, 29,3 %. Depuis 1990, l'ensemble des dépenses publiques ont augmenté de 7,7 points de PIB : les prestations versées par les administrations publiques ont crû de 6,7 points, et les autres dépenses publiques (éducation, défense, etc) de 1,0 point. La part des prestations versées dans le total des dépenses publiques est ainsi passée de 45 % en 1990 à 51 % en 2014 (graphique 2), faisant de la protection sociale un enjeu majeur de maîtrise des dépenses publiques, au-delà de ses rôles stabilisateur et redistributif.

En particulier, en 2014, les prestations sociales versées par les administrations publiques progressent de 2,3 %, soit plus rapidement que l'ensemble des dépenses publiques (+1,8 %). Les prestations sociales publiques expliquent ainsi la quasi-totalité de l'augmentation de 0,3 point de PIB des dépenses publiques.

Deux tiers des prélèvements obligatoires financent la protection sociale

Principale composante des recettes publiques, les prélèvements obligatoires (PO)¹ sont très suivis. En 2014, ils s'établissent à 44,8 % du PIB (graphique 3), comme en 2013, soit leur niveau le plus haut depuis 1980, dépassant le point haut enregistré en 1999 (43,6 %). En 2014, les effets haussiers de certaines nouvelles mesures (hausse des taux de TVA, majoration de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises...) sont minorés par la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et la réduction de l'impôt sur le revenu des ménages à revenus modestes et moyens.

67 % de ces PO financent la protection sociale. En particulier, 54 % des PO sont prélevés au profit direct des administrations de Sécurité sociale.

Les prélèvements obligatoires finançant la protection sociale représentent, en 2014, 30,0 % du PIB. Ils croissent depuis le début des années 1990, et progressent de 0,4 point de PIB en 2014 (après +0,5 point en 2013), tirés par de nouvelles mesures comme la hausse de la fraction de TVA affectée à la Sécurité sociale, ou celle des taux de cotisation vieillesse, etc. – cf. fiches 7 et 8). À l'inverse, les prélèvements obligatoires ne finançant pas la protection sociale mais le reste des dépenses publiques diminuent de 0,4 point de PIB.

Les administrations de Sécurité sociale cumulent le dixième du déficit public et de la dette publique

Les administrations de Sécurité sociale, qui versent les trois quarts des prestations sociales et dont l'activité est entièrement consacrée à la protection sociale, cumulent 9 % du déficit public et 11 % de la dette publique en 2014 (graphique 4). Depuis 2010, le déficit des administrations de Sécurité sociale s'est réduit des deux tiers, et celui du reste des administrations publiques a diminué d'un tiers. En revanche, la dette des administrations de Sécurité sociale comme celle des autres administrations publiques s'est alourdie d'un quart.

Finances publiques en Europe

D'après Eurostat, par rapport au reste de l'Union européenne, la France se classe :

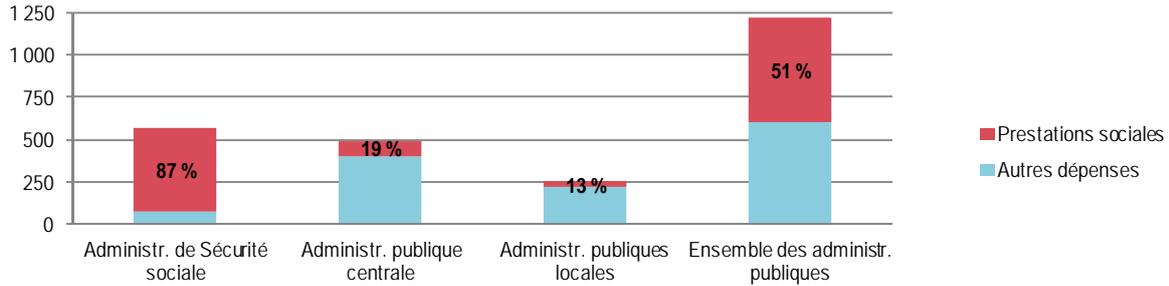
- en deuxième position pour la part des dépenses publiques dans le PIB en 2014, derrière la Finlande ;
- en troisième position pour le taux de PO dans le PIB (au sens d'Eurostat : y compris cotisations imputées) en 2013, derrière le Danemark et la Belgique ;
- en huitième position pour le poids de la dette, proche de la moyenne de la zone euro.

¹ Ensemble des impôts et des cotisations sociales effectives perçus par les administrations publiques et l'Union européenne.

Pour en savoir plus, cf. INSEE, *Tableaux de l'économie française – édition 2016*, fiches 13.1 « Dette et déficit public », 13.2 « Prélèvements obligatoires » et 13.3 « Dépense publique ».

Graphique 1 Prestations sociales dans les dépenses, par sous-secteur des administrations publiques*

En milliards d'euros



* En comptabilité nationale, les administrations publiques sont subdivisées en 3 sous-secteurs :

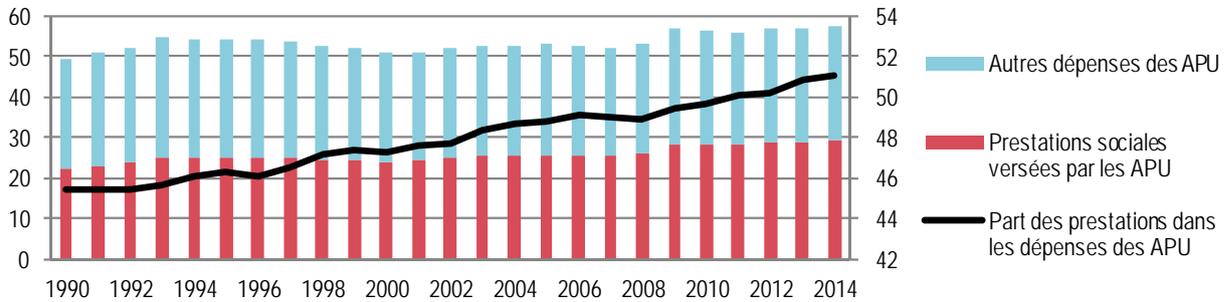
- administrations de Sécurité sociale (régimes d'assurance sociale [caisses] et organismes en dépendant [hôpitaux publics...]) ;
- administration publique centrale (État et organismes en dépendant [ODAC]) ;
- administrations publiques locales (régions, départements, communes, et organismes divers dépendant de ces échelons territoriaux).

Note > Les prestations sociales sont rapportées à l'ensemble des dépenses, hors éléments imputés, consolidées des transferts internes.

Sources > DREES-CPS, INSEE-CNA.

Graphique 2 Part des prestations sociales dans les dépenses des administrations publiques (APU)

En % du PIB (échelle de gauche) et en % du total des dépenses des APU (échelle de droite)

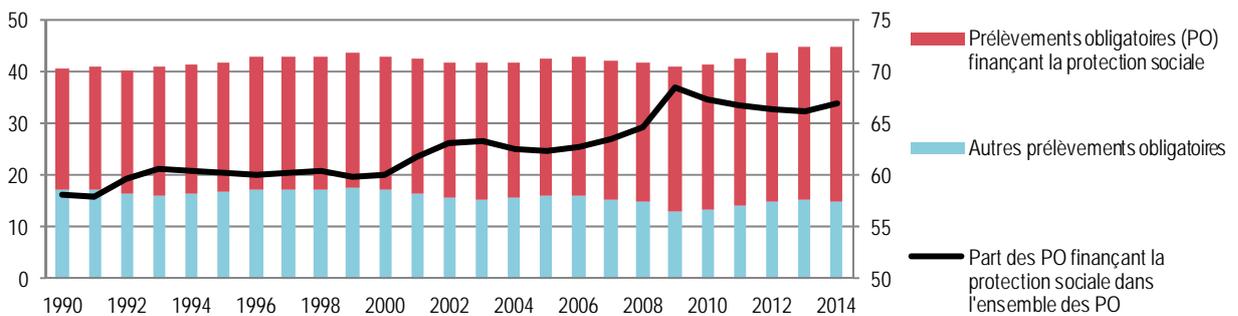


Note > Les prestations sociales sont rapportées à l'ensemble des dépenses, hors éléments imputés, consolidées des transferts internes.

Sources > DREES-CPS, INSEE-CNA.

Graphique 3 Part du financement de la protection sociale dans les prélèvements obligatoires

En % du PIB échelle de gauche) et en % du total des prélèvements obligatoires (échelle de droite)



Sources > DREES-CPS, INSEE-CNA.

Graphique 4 Déficit public (à gauche) et dette publique (à droite), par sous-secteur institutionnel

En milliards d'euros



Source > INSEE-CNA.